



Spa-Francorchamps

The Trial Classics 2018
FRANCORCHAMPS
les 30 juin et 1^{er} juillet 2018

1. Organisation	3
2. Comité d'organisation	3
3. Officiels	3
4. Participants	3
5. Demandes d'engagement.....	3
6. Annulation de l'épreuve	4
7. Annulation d'engagement	4
8. Catégories	4
9. Pointage – Classements – Récompenses	4
10. Accueil administratif	5
11. Contrôle technique	5
12. Zones	5
13. Départ de l'épreuve.....	5
14. Code de la route.....	5
15. Protection de l'environnement.....	5
16. Sécurités.....	6
17. Hors course et abandon.....	6
18. Réclamations.....	6
19. Remise des prix.....	6
20. Assurance.....	6
21. Conditions générales	6
22. Modifications.....	7

1. Organisation

DG Sport organise le samedi 30 juin et dimanche 1er juillet 2018, une épreuve de trial à l'ancienne, dénommée « Bikers Classic Trial ». Cette épreuve se disputera conformément au code du sport au présent règlement particulier et aux Règles Techniques de Sécurité.

2. Comité d'organisation

L'organisation est assurée par DG SPORT

3. Officiels

Directeur de course : MOHRING Frédéric

Directeur adjoint : COUVELANCE Albert

Responsable sécurité : DG Sport

4. Participants

Le Bikers'Classic Trial est ouvert à tous les pilotes dont l'engagement sera retenu par l'organisation. Le montant des inscriptions est fixé à 120 €. Ce tarif inclut la participation au trial, l'assurance individuelle et responsabilité civile, l'entrée pour 2 personnes aux Bikers'Classics, un pass voiture donnant accès au paddock. Le nombre de machines admises est fixé à 200.

5. Demandes d'engagement

Ouverture des engagements le 20 mars 2018. Les engagements ne se font que par l'intermédiaire du site internet www.bikersclassics.be en suivant les instructions. Clôture des engagements : 15 juin 2018. Pour être pris en considération, les droits de participation devront être payés directement par virement bancaire dans le délai prescrit à l'ordre de DG Sport. Une confirmation de l'engagement sera envoyée aux concurrents. Les informations pratiques seront envoyées environ 15 jours avant l'évènement.

Les demandes d'engagement des pilotes se font obligatoirement via le site www.bikersclassics.be et elles seront versées sur une liste d'attente. Pour valider les dossiers d'engagement, la demande doit remplir les conditions suivantes :

1) Validation de l'inscription:

- bulletin d'engagement dûment complété.
- règlement par virement bancaire*

*compte : IBAN BE67 3631 2997 5087 – BIC : BBRUBEBB

Au nom de DG SPORT Sprl

Communication : Trial Classic + Nom & prénom

2) Pièces et documents à présenter sur place :

- déclaration pilote remplie et signée (à compléter sur place)
- copie du permis de conduire, carte grise et la carte d'assurance
- certificat médical de moins de 6 mois indiquant aucune contre-indication à la pratique du trial en compétition (le certificat médical peut être remplacé par la copie d'une licence sportive 2018 en cours de validité et si la date du certificat médical indiquée sur la licence à moins d'un an)

6. Annulation de l'épreuve

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

7. Annulation d'engagement

Toute annulation d'engagement devra être signalée par écrit au secrétariat de l'organisation avant le 10 juin afin de laisser place à un autre pilote. L'inscription sera remboursée à 50% jusqu'à un mois avant l'épreuve. Passé cette date, il n'y aura plus de remboursement possible.

8. Catégories

Sont acceptés : tous types de motocyclettes solos « anciennes » répondant aux normes de sécurité imposées par le règlement technique et autorisés à la circulation sur la voie publique. Une moto est considérée comme ancienne si elle possède 2 amortisseurs, un refroidissement à air et des freins à tambours avant et arrière (Une moto transformée en « moto ancienne » ne sera pas acceptée, exemple adjonction de 2 amortisseurs à une moto mono-amortisseur etc.)

Catégories admises : Randonneur, difficulté facile, VERT,
Nationaux, difficulté moyenne, ROUGE,
Expert, difficulté dur, JAUNE .

Les concurrents choisiront sur leur bulletin d'engagement un des 3 tracés.

9. Pointage – Classements – Récompenses

Le pointage est celui en vigueur dans les années 1980 à savoir :

- aucun pied : 0 point
- 1 pied ou un appui extérieur : 1 point
- 2 pieds : 2 points
- 3 pieds et plus : 3 points
- échec : 5 points

Un échec = arrêt de progression, calage avec un pied au sol, chute, erreur dans le tracé de la zone, emprunter une porte d'une autre couleur, sortie des délimitations de la zone, refus, si le guidon touche le sol, si les 2 pieds du pilote sont du même côté de la moto ou derrière l'axe de roue arrière.

10. Accueil administratif

L'accueil administratif se fera au campus automobile, Route du Circuit 60, 4970 Stavelot (Belgique), le vendredi 29 juin de 9 heures à 20 heures, aucun accueil ne sera effectué le samedi. Les documents nécessaires à la compétition seront remis aux concurrents sur présentation des pièces réglementaires :

- confirmation d'engagement,
- original du certificat médical datant de moins de 6 mois mentionnant : « aucune contre-indication à la pratique de la moto de trial en compétition » ou une licence sportive moto en cours de validité,
- permis de conduire,
- carte grise,
- attestation d'assurance.

Vous y recevrez :

- La plaque course
- Le formulaire pour le contrôle technique
- Le timing
- Le plan du paddock

11. Contrôle technique

Il se déroulera le vendredi 29 juin de 14 heures à 20 heures au podium de départ.

Présentation des machines avec la fiche « Contrôle Technique », la plaque numéro fixée sur la moto, la carte grise conforme et assurance peuvent vous être demandées.

Contrôle sonore suivant la méthode dite à « Angle 45° ».

Les motos qui auront satisfait au contrôle technique seront marquées d'un autocollant.

12. Zones

L'organisateur se réserve le droit de substituer le dimanche une ou deux zones.

13. Départ de l'épreuve

Les premiers départs seront effectués le samedi 30 juin à 10h et le dimanche 1^{er} juillet à 10h.

14. Code de la route

Les pilotes sont tenus de respecter obligatoirement le code de la route en vigueur pendant toute la durée de l'épreuve (exception faite des zones). Le non-respect du code de la route entraînera l'exclusion immédiate du pilote.

15. Protection de l'environnement

Les emplacements dans le parc coureurs destinés au ravitaillement et à l'entretien des motos devront être dotés de tapis environnementaux.

Nous voulons sensibiliser les participants sur l'impact que peut avoir sur l'environnement notre activité.

16. Sécurités

DG Sport indique que sa manifestation sera encadrée et supervisée pour la sécurité par un médecin urgentiste, les secouristes et un véhicule spécialisé et une compagnie d'ambulances. Ces intervenants seront postés les 2 jours au PC Course.

Tout concurrent trouvant un blessé sur le circuit devra le signaler aux membres l'organisation à un Signaleur ou à la zone suivante. Une description la plus précise possible de l'emplacement du blessé devra être donnée à un Signaleur ou à la zone suivante.

17. Hors course et abandon

La direction de course se réserve le droit de mettre hors course un pilote montrant un comportement anti-sportif ou un pilote en difficulté physique.

Sera mis hors course immédiatement tout concurrent :

- qui quittera volontairement le parcours fléché sans la permission de l'organisateur,
- qui changera de pilote ou de machine dans les zones,
- qui ne portera plus de marquage (CT)
- qui n'aura pas sa plaque numéro sur sa machine
- qui ne respectera pas le code de la route
- qui a une machine non conforme au contrôle technique.

Pour d'évidentes raisons de sécurité, chaque pilote qui abandonne doit impérativement prévenir le PC course. En cas de manquement à cette règle, le pilote s'expose à une interdiction de participation à l'avenir. De même, un pilote en difficulté physique ne devra en aucun cas quitter le parcours sans avoir prévenu.

18. Réclamations

Les concurrents désirant poser une réclamation pourront le faire au plus tard 30 minutes après l'affichage des résultats. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être retenue. Chaque réclamation ne peut se référer qu'à un seul motif.

19. Remise des prix

Elle aura lieu le dimanche 1^{er} juillet à 17h à proximité du parc fermé. Les pilotes qui n'y assisteront pas perdront le bénéfice de leurs coupes et de leur récompense.

20. Assurance

Le contrat d'assurance conforme à la législation en vigueur est pris auprès d'un courtier.

21. Conditions générales

Par leur engagement, les concurrents sont tenus d'observer les prescriptions du présent règlement particulier. Chaque pilote participe à la compétition sous sa propre responsabilité à ses risques et périls. Les concurrents renoncent à toute demande de dédommagement de la part de l'organisation ou de ses officiels pour les dommages intervenant avant, pendant et après la compétition.

22. Modifications

Ce règlement est susceptible d'être modifié à tout instant. Les modifications principales seront annoncées au plus tard lors du contrôle administratif.